



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Détection d'une pollution des sols aux PFAS sur le site de la protection civile à Gollion**

**Une pollution significative des sols a été mise en évidence sur le site d'exercice de la protection civile à Gollion. Des analyses menées dans le cadre des travaux de rénovation des infrastructures situées dans le vallon de l'Ouffemaz, à la fin du mois de février, ont permis de détecter une concentration élevée de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Par mesure de précaution, les autorités cantonales ont décidé de suspendre le chantier et de mandater des investigations complémentaires pour préciser le périmètre de la pollution et évaluer l'impact éventuel sur l'environnement.**

Les mousses d'extinction d'incendie étant l'une des sources avérées de pollution aux PFAS, les lieux d'entraînement des pompiers figurent en première place dans l'inventaire cantonal des sites suspectés d'être pollués. C'est à ce titre que des analyses ont été menées lors du chantier de réfection des infrastructures d'exercice situées dans le vallon de l'Ouffemaz, sur les communes de Cossonay et Gollion.

Les résultats de ces analyses préliminaires montrent que la concentration de PFAS est élevée sur le site. Par mesure de précaution et dans un souci de gestion rigoureuse des risques environnementaux, la Direction générale de l'environnement (DGE) et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) ont décidé de suspendre temporairement les travaux. Cette interruption doit permettre de mener les analyses nécessaires afin d'établir un plan d'action conforme aux exigences environnementales et de sécurité et d'évaluer les travaux d'assainissement nécessaires.

Les investigations se poursuivront sur plusieurs mois. Dans ce cadre, un dispositif de surveillance des éventuels impacts sur les eaux souterraines et superficielles sera mis en place. Une fois les analyses finalisées, un plan d'intervention sera défini et les informations utiles seront communiquées.

L'interruption des travaux n'a pas de conséquence directe immédiate sur la formation délivrée par le Centre cantonal d'instruction de la Protection civile vaudoise qui avait prévu une indisponibilité de la piste d'exercice le temps du chantier.

## Stratégie cantonale PFAS

Le Canton de Vaud cartographie et recense les sites pollués depuis plusieurs années. Les sites susceptibles d'être pollués aux PFAS font désormais l'objet de demandes d'investigation. Concernant les places d'exercices des pompiers, une démarche spécifique est en cours en vue d'établir un inventaire et définir les besoins d'assainissement. Par ailleurs, les mousses d'extinction pour les incendies qui contiennent ce type de polluant ont été retirées depuis 2011. Un décret adopté l'an dernier par le Grand Conseil permettra de cerner plus finement la pollution aux PFAS et les sources, et de mettre en œuvre des mesures prioritaires définies dans le cadre d'une stratégie globale à l'échelle du canton.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 06 mars 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DEIEP, Pierre de Almeida, Directeur général des immeubles et du patrimoine

DJES, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement